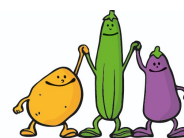


**Pomme d'Amap**  
**Contrat d'engagement**  
**"Les paniers de Combreux"**  
*Année 2025*



**LES CHAMPS  
DES POSSIBLES**

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'association « Pomme d'AMAP » :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Qui s'engage (nt) sur  1 part  2 demi-parts en co-panier

**La maraîchère en test d'activité agricole<sup>1</sup>:**

Nom : GARUTTI Camille

Adresse : Ferme de Combreux 77220 Tournan

Tel : 06 67 42 58 14 ; E-mail : fermeduchamplibre@gmail.com

*Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,*

**et la structure "Les Champs des Possibles"** représentée par Pierre CAPRON, son directeur :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Camille GARUTTI dans son projet d'installation agricole. Son activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité. Il est physiquement accueilli sur la ferme de Combreux avec Justine Esnault et Thibaud Pereira .

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

**Les engagements sont les suivants :**

**a. Engagements de l'adhérent.e :**

- Adhérer à l'association « Pomme d'AMAP» pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré-financer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par le maraîcher pendant la période d'engagement.
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent.e devra trouver une solution pour récupérer sa part ; a minima, il.elle préviendra le collectif de l'association afin que la part de récolte soit distribuée à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles ou par l'association «Pomme d'AMAP».
- Assurer sa part de permanence aux distributions selon les modalités définies par l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure <http://www.leschampsdespossibles.fr>

**b. Engagements de la maraîchère en test d'activité :**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les mangeurs.ses en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- Accueillir les adhérent.e.s sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

**c. Engagements de l'espace-test agricole Les Champs des Possibles :**

- Accueillir et accompagner Camille Garutti dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – *au groupe en AMAP « Pomme d'AMAP »* de l'accompagnement de Camille Garutti dans son projet d'installation agricole.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec Les Champs des Possibles
- Désigner un.e salarié.e référent, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : Mélanie CASTELLE : melanie@leschampsdespossibles.fr

**d. Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent.e.s, le paysan partenaire, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

**e. Partage de la récolte :**

- Du 7 janvier au 8 avril 2025, les mardis.
- Lieu : Ivry-sur-Seine, Salle Voltaire (1 place voltaire, 94200 Ivry-sur-Seine)  
Horaires : arrivée des distributeur.ices à 19h ; arrivée des maraîcher.e.s à 19h15 ; distribution de **19h30 à 20h30**.

**f. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :**

- La part de récolte (ou panier) sera distribuée entre le 7 janvier et le 8 avril 2025 en 14 distributions.
- Le prix de la part de récolte (ou panier) est fixé à 21 €

14 paniers x 21 € = 294 €

Le règlement des paniers peut être réalisé par des versements multiples. Les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat. Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, **à l'ordre de « Les Champs des Possibles »**, entre les 1ers et 10 du mois.

**Pour une part de récolte :**

Paiement en :	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois
Sommes	294,00 €	147,00 €	73,50 €
Mois d'encaissement	Janvier	Janvier, mars	Janvier, février, mars, avril
N° chèques			

Fait à ..... en 2 exemplaires, le .....

Signature de  
l'adhérent.e

Signature du Maraîcher  
en test d'activité

Signature du représentant légal  
des Champs des Possibles